

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0868 du 07/11/2019

Arrêté du 24 octobre 2019

ARRETE RAPPORTANT AVANCEMENT D'ECHELON ET PORTANT RECLASSEMENT
D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte avancement d'échelon et porte reclassement d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 16/09/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON ET PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON ET PORTANT RECLASSEMENT D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,
CLASSE NORMALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics



ARRÊTÉ

rapportant avancement d'échelon et portant reclassement d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 modifiée relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 19 avril 2019 portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale ;
- Vu l'arrêté du 1er juillet 2019 de la direction générale des finances publiques portant réintégration et détachement de M. Ghislain MATARD ;
- Vu l'arrêté du 22 juillet 2019 du centre national de la fonction publique territoriale portant avancement d'échelon de M. Ghislain MATARD ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 19 avril 2019 portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale en tant qu'elles concernent M. Ghislain MATARD, matricule DGFIP 821807 :

| | Echelon | Date de prise de rang | Date d'effet |
|--------|----------------|------------------------------|---------------------|
| IDIVCN | 2 | 01/12/2019 | 01/12/2019 |

Article 2 : **M. Ghislain MATARD**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale est reclassé dans les fonctions et les conditions indiquées ci-après :

| | Echelon | Date de prise de rang | Date d'effet | Affectation | Date d'affectation |
|--------------------|----------------|------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Ancienne situation | 1 | 01/02/2017 | 01/02/2017 | CNFPT EN DETACHEMENT | 01/02/2017 |
| Nouvelle situation | 3 | 01/08/2019 | 16/09/2019 | ACADEMIE DE FRANCE A ROME EN DETACHEMENT AGENT COMPTABLE | 16/09/2019 |

Article 3 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 24/10/2019

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme FOURNEL

ISSN 2268-0756